



VIVE LA DÉMOCRATIE !

La France est une démocratie. Qu'est-ce que cela veut dire ?

La démocratie est un régime politique où le peuple détient le pouvoir de façon collective, c'est à dire que tous les citoyens ont le pouvoir. On dit alors que le peuple est souverain. C'est le « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple », comme l'ont dit Périclès et Abraham Lincoln, et comme le reprend la Constitution de la République française.

Dans une démocratie, le peuple élit ses représentants et chaque citoyen peut donner son avis en votant. Le gouvernement ainsi constitué doit ensuite agir dans l'intérêt général.

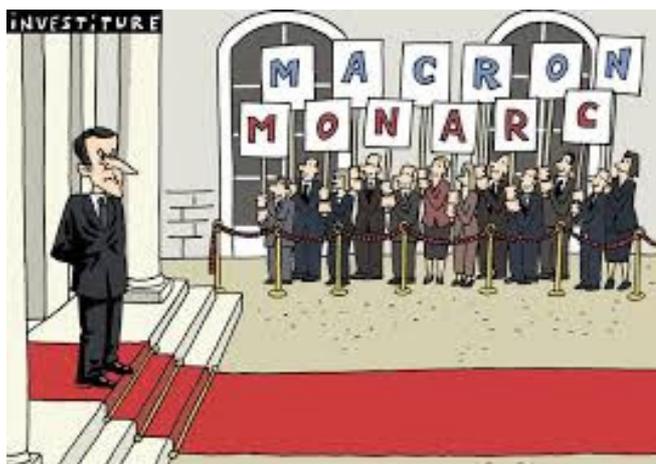
Mais la démocratie ne peut se résumer au droit de vote et au pouvoir de gouverner. C'est aussi une forme de société qui respecte des principes et des valeurs tels la liberté et l'égalité, et tous les droits fondamentaux, les « droits de l'Homme » : droits civils et politiques, liberté d'opinion et d'expression, liberté de critique, liberté de réunion et de manifestation, liberté et pluralisme de la presse, droits sociaux et économiques, droits environnementaux...

Si l'on s'en tient au fait que le peuple détient le pouvoir en élisant ses représentants on peut dire en effet que la République française est une démocratie. Mais si l'on examine les modalités de mise en œuvre de ses principes, de ses valeurs et des droits fondamentaux on doit dire que la démocratie est bien trop confisquée, ce qui explique la défiance croissante à l'égard de ses institutions et de ses élus. C'est ce que nous allons analyser.

UNE DÉMOCRATIE POLITIQUE EN CRISE

La démocratie et les droits qui lui sont liés sont suffisamment solides pour constituer une norme difficile à remettre en cause. Cependant des interrogations existent, nourries par le sentiment que le débat politique est vain.

Depuis l'élection d'Emmanuel Macron, on constate une dérive autoritaire - ce que permet relativement la Constitution de la 5ème République - comme le fait de gouverner par ordonnances sur la loi Travail, par exemple, ce qui évite le débat démocratique ; ou bien la caricature de négociation avec les syndicats convoqués séparément et sans possibilité d'approfondir le contenu des



documents à discuter ; ou encore la méfiance à l'égard de la presse ou aussi le fait d'imposer sans concertation aux collectivités locales une diminution de 13 milliards d'euros des dotations, allant à l'encontre de l'extension

annoncée de la décentralisation. Alors que les subventions de l'Etat se tarissaient déjà mais que les contrats aidés permettaient de faire vivre le Service Public, certes à bas coût et dans la précarité pour leurs agents, leur suppression oblige les collectivités locales à renoncer aux services qu'ils rendaient. Et la suppression annoncée de la taxe d'habitation diminuera encore l'autonomie financière et de libre administration des communes. C'est donc la cellule de base, premier échelon de notre démocratie, qui est ici menacée.

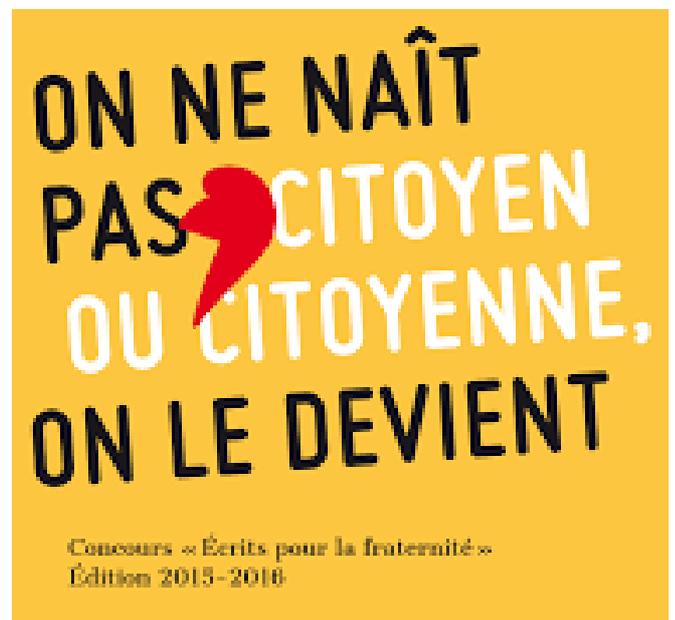
Par ailleurs, les dernières élections soulignent et amplifient ce qui était déjà à l'œuvre dans les années précédentes : une désaffection grandissante pour la politique en général, le sentiment croissant que le débat politique est inutile, qu'"ils sont tous pareils", que c'est toujours les mêmes qui sont élus, des gens lointains, d'un autre monde, qui ne comprennent pas les citoyens ordinaires et qui seraient trop soumis à des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général. Et la participation de plus en plus faible de la part des électeurs en est un marqueur

évident. Sans compter que l'absence totale d'amélioration des conditions de vie d'une partie de la population au fil des changements politiques quels qu'ils soient et les scandales à répétition visant les élus - même s'ils sont très minoritaires dans ce cas - ainsi que le reniement des engagements, contribuent à amoindrir l'image des représentants du peuple.

Il est vrai que la représentation nationale, de moins en moins composée d'élus issus de milieux modestes, peut paraître éloignée de beaucoup de citoyens qui ont l'impression de ne plus avoir que leur bulletin de vote pour se faire entendre et encore ont-ils l'expérience que ce vote n'est pas toujours respecté, comme ce fut le cas en 2005 à l'occasion du référendum sur le Traité constitutionnel européen. Et, même au niveau municipal, où les citoyens sont quelquefois confrontés à un clientélisme plus ou moins masqué, l'absence de participation est le plus souvent la règle. En fait, les citoyens de base se sentent plus ou moins démunis de tout pouvoir, de toute marge possible d'action et quand ils décident de se faire entendre par voie de manifestation par exemple, les voilà maintenant exposés à une réaction du Président lui-même :

"Ce n'est pas la rue qui gouverne !" avec ce dédain que contient le mot « rue » dans ce contexte (« le bas peuple », la « populace »), opposé à "celui qui sait", l'expert.

Face à cette démocratie représentative traditionnelle et toujours légitime - mais de plus en plus contestée - les citoyens souhaitent être écoutés et impliqués. Une démocratie



« participative » aux formes diverses semble émerger aux côtés de la démocratie représentative. On assiste à une multiplicité de démarches allant dans ce sens, qu'elles soient ponctuelles ou plus durables, qui favorisent l'implication directe des citoyens dans la vie publique.

CITOYENS OU SUSPECTS ?

La démocratie, nous l'avons vu, se définit comme un régime politique où les citoyens détiennent le pouvoir. En France, est citoyen toute personne ayant la nationalité française et jouissant de ses droits civils et politiques (seuls sont exclus les mineurs, les personnes sous tutelle et les personnes déchues de ces droits par les tribunaux).

Aussi absolue et claire que paraisse cette définition, elle a souffert de nombreuses entorses, car la République a créé, tout au long de son histoire, des catégories de « sous-citoyens ». Dès la révolution française, la « loi des suspects » considérait comme « réputés suspects » les « nobles, ensemble des maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs et agents d'émigrés qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la révolution ». Elle allait jusqu'à l'emprisonnement des suspects, les privant de leurs droits civils sans intervention d'un tribunal. Cette loi a créé de fait deux catégories de citoyens inégales et exigé de ceux qu'elle visait qu'ils prouvent leur attachement à la révolution, c'est-à-dire leur qualité de citoyens



« honorables ». Cette loi retirait ainsi à la citoyenneté son caractère absolu et fondé en droit et la faisait reposer sur des critères subjectifs. La privation des droits civils et politiques n'était plus encadrée par le pouvoir judiciaire, elle était décidée par le pouvoir exécutif et s'étendait de proche en proche, à une bonne partie des citoyens. Plus récemment, c'est le statut des Algériens pendant la colonisation qui offense notre conception de la démocratie : code de l'indigénatles , abolition du décret Crémieux¹, etc. sont autant d'occasions qu'a saisies la France pour refuser ou retirer leur nationalité aux Français² « autochtones » vivant en Algérie.

1 Cette abolition retire aux juifs d'Algérie leur nationalité française durant l'occupation.

2 Les Algériens étaient « sujets français » depuis l'annexion de l'Algérie à la France en 1834 mais n'accédèrent pas pour autant à la citoyenneté en 1870.

Pourquoi rappeler ces événements passés ? Parce qu'ils **nous avertissent des dangers de la période que nous traversons**. Suite à la vague d'attentats qui a touché notre pays, combien de fois a-t-on entendu les médias et certains intellectuels et décideurs politiques réclamer que les « musulmans français » montrent « davantage » leur « attachement à la République », comme s'ils n'étaient pas tout à fait français et qu'ils avaient plus que d'autres, à prouver cet attachement ? Que dire des souhaits manifestés là aussi par des décideurs politiques, « d'enfermer les fichés S », c'est-à-dire de priver de liberté sans intervention d'un juge, sur la base de simples suspicions³ ?

Au-delà de ces souhaits extrêmes, **le pouvoir exécutif a déjà commencé à rogner sur nos droits**, épaulé par un pouvoir législatif qui le suit, de crainte de se voir reprocher le prochain attentat. L'assignation à résidence qui figurait dans la loi sur l'état d'urgence revenait à priver de liberté un citoyen sans intervention du pouvoir judiciaire. L'intégration de cette mesure dans la loi, voulue par le gouvernement Macron, confirme cette mesure qui attente à l'équilibre des pouvoirs, fondement de notre démocratie.

Le blocage des sites terroristes (décidé en 2014) et la création des



« boîtes noires », ces ordinateurs qui surveillent le trafic internet pour dénicher « les terroristes » (décidée par Hollande et mise en place sous Macron) attaquent notre droit à l'information et à la vie privée. La moindre page internet que nous consultons, le moindre courriel que nous écrivons ou recevons est analysé pour déterminer si oui ou non nous

sommes des terroristes. Le danger est plus large que ce que l'on croit : ce précédent créé, rien n'empêche l'exécutif de l'étendre à d'autres délits (c'est d'ailleurs ce qui a été fait dans la loi sur le renseignement de 2015), puis de le généraliser, notamment en cas d'accession au pouvoir de l'extrême-droite.

3 Contrairement à ce que croit le grand public, les fiches S ne sont pas des documents « officiels » mais de simples documents de travail des renseignements généraux qui n'ont pas pour but de prouver des faits mais de faciliter les enquêtes.

Contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, **notre pays sait lutter de manière efficace contre le terrorisme sans empiéter autant sur nos droits** : nous avons été touchés (notamment dans les années 90) par des vagues terroristes face auxquelles nous avons su nous défendre. **Se défendre du terrorisme d'où qu'il vienne est une nécessité, le faire en attaquant les droits des citoyens et les fondements de la démocratie est périlleux, l'histoire l'a montré.**

Le phénomène n'est pas uniquement français : aux États-Unis par exemple, la NSA surveille non seulement les « suspects » mais jusqu'à trois degrés de relation avec ces suspects⁴.

Il faut également garder à l'esprit que nos lois sont observées à l'étranger, et qu'elles inspirent au-delà des démocraties. En mars dernier, R.T. Erdogan, le président turc, justifiait ses mesures de rétorsion contre l'opposition par l'instauration d'un état d'urgence qu'il comparait à l'état d'urgence français.

4 L'ami (1) du père (2) d'un ami (3) d'un suspect devient suspect

DIFFICILE DÉMOCRATIE DANS LE MONDE ÉCONOMIQUE

Les atteintes à la démocratie ne s'observent pas seulement dans les pratiques politiques ou dans les débordements sécuritaires. Elles touchent aussi la sphère économique.

On l'a souvent énoncé et dénoncé : « la démocratie s'arrête aux portes des usines ». Les liens de subordination juridique donnent au chef d'entreprise un droit de décision et de réglementation auquel les salariés sont obligés de

se soumettre. On est loin de l'idéal démocratique d'un gouvernement du peuple par le peuple et les expériences d'autogestion restent marginales.

Depuis un siècle, néanmoins, les salariés sont parvenus progressivement à acquérir des droits et des contre-pouvoirs leur permettant de (quelque peu) se faire entendre à l'intérieur de l'entreprise et de limiter l'arbitraire du pouvoir patronal. Mais ces

dernières années ces droits et ces contre-pouvoirs ont été affaiblis, les « lourdeurs » et les « rigidités » supposées du droit du travail mises régulièrement en cause. Les récentes ordonnances sur le droit du travail du gouvernement Macron s'inscrivent encore dans cette logique qui réduit le pouvoir d'agir du salarié et crée une citoyenneté de plus en plus réduite. Elles vont par exemple donner la possibilité aux chefs de petites ou moyennes entreprises (jusqu'à 20 salariés s'il n'y a pas



d'élus du personnel) de faire voter un accord d'entreprise sans que soit nécessairement présent un délégué du personnel capable d'en juger la teneur. En outre, les licenciements économiques à l'intérieur d'une multinationale pourront s'effectuer sans prendre en compte sa situation (éventuellement florissante) hors de l'hexagone (les syndicats n'ont pas même obtenu un délai de 15 jours pour examiner l'état réel de

ces firmes...), etc.

Ces limitations de la citoyenneté en entreprise sont-elles compensées par la citoyenneté politique de ces mêmes travailleurs qui, elle, leur donnerait la possibilité de peser sur les décisions des pouvoirs publics concernant l'économie ?

On peut en douter. De nos jours l'économie est en grande partie déterminée par le secteur financier. Or les flux financiers sont si rapides d'un bout à l'autre de la planète, et souvent si opaques (par exemple les montages très complexes de l'évasion fiscale), que l'État lui-même est loin de les maîtriser.

Enfin, cette dépossession de citoyenneté dans le monde économique n'est pas due seulement à l'opacité du capitalisme financier, elle est au fondement du capitalisme libéral qui occupe une position dominante dans le monde et dans la France d'aujourd'hui. La spécificité de ce libéralisme consiste à imposer la soumission à « l'ordre du marché », c'est-à-dire de refuser toute intervention dont l'objectif serait de corriger l'ordre

économique existant, quels que soient les injustices et les ravages qu'il génère (l'équilibre se rétablira de lui-même...). En vertu de cette philosophie, un rapport vient de suggérer de ne plus augmenter le SMIC. Les ultralibéraux proposent de le supprimer... Si toute mesure de justice sociale et de régulation de l'économie est assimilée à une intervention inopportune qui désorganise l'ordre autorégulé du marché et réduit la compétitivité des entreprises françaises, le citoyen n'a plus aucune marge de manœuvre. Il est réduit à l'impuissance.

**L'OLIGARCHIE
CA SUFFIT, VIVE
LA DEMOCRATIE**

DÉSŒBEIR.net

Les conséquences politiques des inégalités sociales

Non seulement la démocratie est très limitée dans la sphère économique mais les dysfonctionnements économiques et les injustices qu'ils génèrent, rejaillissent très fortement sur le pouvoir d'agir des citoyens, dans

tous les domaines.

Si l'on prend en compte non seulement les droits formels de ces citoyens, mais leur capacité à les mettre en œuvre, on se rend compte que les énormes inégalités qui existent dans notre société altèrent profondément le jeu démocratique. Le droit d'expression, par exemple, est également reconnu à tous, mais lorsqu'il s'agit de son exercice effectif, il apparaît que les moyens dont disposent les milliardaires propriétaires de grands médias (Bolloré, Bouygues, Dassault, Drahi...) sont absolument sans commune mesure avec ceux d'un citoyen lambda. Leurs moyens de diffuser leurs points de vue écrasent celui des citoyens ordinaires. Le fonctionnement démocratique s'en trouve gravement altéré car la démocratie n'est pas une oligarchie où règnent et s'expriment exclusivement les riches et les puissants.

Ce poids des inégalités économiques mine aussi la démocratie par la façon dont il exclut ou amoindrit la citoyenneté des classes populaires. Les plus pauvres, sont souvent, de fait, privés de leurs droits politiques, il

est par exemple très difficile de voter lorsqu'on est SDF. Et, plus largement, les très fortes abstentions, touchant surtout les classes populaires, témoignent de l'éloignement de la politique d'un électorat populaire persuadé que quoi qu'ils votent, les politiques

menées seront les mêmes et lui seront toujours défavorables. Ils s'abstiennent, bien au-delà du vote et n'ont plus l'impression d'être des citoyens.

Les trop fortes inégalités sociales, outre leur coût humain, détruisent la vie démocratique.

UNE DÉMOCRATIE ENVIRONNEMENTALE À RENFORCER

LES DROITS

La démocratie environnementale repose essentiellement sur l'affirmation de deux droits récents : le **droit d'information et celui de participation**, qui figurent tous deux à l'article 7 de la Charte de l'environnement⁴. Ces **droits fondamentaux**, dont chaque être humain dispose et qu'il peut opposer à la puissance publique sont des « **droits de citoyenneté** ».

Le **droit de participation** repose sur trois types de procédures : l'enquête publique, l'association du public à l'élaboration du projet (concertation), le débat public.

Le **droit d'information**, particulièrement large dans le domaine de l'environnement, impose notamment aux autorités publiques d'informer le public, de manière efficace et en temps voulu, lorsqu'un processus décisionnel touchant l'environnement est engagé. C'est un véritable « *droit de regard* » des citoyens.

ET LA PRATIQUE ?

La pratique de cette nouvelle citoyenneté est-elle suffisamment effective ?

Force est de constater de nombreux freins.

- La **culture administrative du secret** reste très présente qu'il s'agisse de l'Etat comme des collectivités territoriales.

⁴ La Charte de l'environnement a été intégrée dans le préambule de la Constitution en 2005

- Trop souvent la **participation du public est très tardive** par rapport à la conception du projet et est conçue plus pour favoriser son acceptation que pour l'améliorer et évidemment ne peut intégrer l'hypothèse d'un refus de l'opération par la population !
- Ou bien le maître de l'ouvrage refuse de mettre sur la table ou de traiter certains aspects importants comme pour le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, ou d'autres **grands projets périmés et inutiles** (on peut citer la LGV Lyon-Turin, telle ferme de 1000 vaches...) que le pouvoir cherche à imposer, soit pour répondre à l'appétit des grands groupes industriels et d'ingénierie, soit simplement par arrogance technocratique. Parfois cette arrogance vire au drame comme pour le projet de barrage de Sivens où les violences policières ont causé la mort de Rémy Fraisse.

FAIRE MIEUX ?

Face au changement climatique, à la perte croissante de biodiversité, à l'augmentation des risques sanitaires liés à l'environnement, notre organisation démocratique est-elle bien adaptée à l'urgence de la transition écologique et énergétique ?

Pour qu'évoluent en conséquence les modes de vie et de consommation, il faudra au moins

- développer encore la **participation** à l'élaboration des politiques publiques, à toutes les échelles,
- renforcer l'**accès aux données et aux études** scientifiques et les évaluations environnementales et socio-économiques préalables aux décisions,
- et développer le rôle des **associations**.



LA DÉMOCRATIE, QUEL AVENIR ?

L'explosion des inégalités, le chômage, les difficultés d'accès au logement, à la santé, la paupérisation, la dégradation de l'environnement...d'une part,

la régression de l'état de droit, les tentations autoritaires, les affirmations xénophobes et identitaires d'autre part,

signent le recul de la démocratie.

N'y-aurait-il donc rien à faire ? Evidemment non. En plus d'une nécessaire expression politique forte pour l'égalité, la solidarité, la laïcité et contre tout ce qui hiérarchise les hommes et les femmes entre eux sur des critères raciaux, sociaux ou de genre ...

il y a au moins trois axes de progrès proposés par les commentateurs du fonctionnement notre République.

POUR UNE DÉMOCRATIE VIVANTE

Pour reconquérir une **citoyenneté active** il est nécessaire de développer, multiplier, enrichir les modes démocratiques, car la démocratie ne peut se limiter à l'élection.

Peuvent y concourir plusieurs modalités contribuant à une réelle **démocratie participative** :

- Rendre vraiment accessibles au public, et compréhensibles, les données publiques
- Instaurer un droit d'initiative et de participation directe et continue au processus de décision
- Utiliser largement les possibilités du numérique en général et des réseaux pour élaborer et mettre en débat les décisions
- Multiplier les débats publics autour de problèmes à résoudre
- Instaurer le principe d'assemblée de citoyens « ordinaires » pour les faire délibérer sur telle ou telle question institutionnelle, ou encore de jury citoyen ou conférence citoyenne
- Instaurer le référendum d'initiative populaire pour proposer une loi ou en abolir une autre
- Décider du principe du tirage au sort de citoyens pour délibérer sur une question particulière

POUR UNE REPRÉSENTATION POLITIQUE REFONDÉE

Pour que la représentation politique **joue son rôle** de façon efficace et que sa légitimité soit reconquise, des réformes importantes sont proposées, par exemple :

- Etablir un mode proportionnel pour toutes les élections
- Elargir le droit de vote aux élections locales aux étrangers non-communautaires
- Définir un statut des élus qui leur permette d'exercer pleinement leurs responsabilités
- Limiter le renouvellement des mandats pour une même personne
- Faire respecter les interdictions de cumul des responsabilités
- Renforcer le contrôle des élus
- Favoriser la démocratie écologique en faisant prendre en compte le long terme et les intérêts des générations futures.

CHANGER DE RÉPUBLIQUE ?

Pour vraiment « **réarmer** » **la démocratie** certains souhaitent changer de République, c'est-à-dire construire une nouvelle constitution qui mettrait fin à la monarchie présidentielle, au pouvoir personnel d'un président qui cumule de fait toutes les fonctions et qui n'est responsable devant personne. Un système qui a dépossédé le peuple de sa souveraineté, de sa capacité à prendre les décisions politiques.

Cette nouvelle constitution devrait établir un régime parlementaire où le gouvernement détiendrait le pouvoir exécutif et serait responsable devant le Parlement. La constitution permettrait également de reprendre de nombreuses dispositions redonnant sens à la démocratie : droit de vote à 16 ans, droit de vote des étrangers non-communautaires, scrutin proportionnel, référendum d'initiative populaire, reconnaissance du vote blanc...Le projet de constitution serait approuvé par référendum.

La LDH vous intéresse ? N'attendez pas, rejoignez la !

Ligue des droits de l'Homme, section d'Aix-en-Provence Tél : 06 44 94 45 74

Courriel : ldh.aix@laposte.net

Site : www.ldh-aix.org

 [facebook.com/ldh.aix](https://www.facebook.com/ldh.aix)

 [@ldh_aix](https://twitter.com/ldh_aix)
